Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

CAQES : Présentation de l'indicateur sur la prescription hospitalière exécutée en ville (PHEV) de systèmes de perfusion à domicile (PERFADOM)

Direction de la sécurité sociale

Un enjeu sur la pertinence et l'efficience des PHEV de PERFADOM

- **La prescription de système de perfusion à domicile (PERFADOM) a très nettement augmenté et la dépense associée a fortement progressé de près de 10 % par an depuis 2015**

- Il existe trois grandes modalités de perfusion prise en charge dans la nomenclature LPP relative à la perfusion à domicile (PERFADOM):
  - par gravité ;
  - par diffuseur ;
  - par systèmes actifs électriques (SAE).

- Les coûts associés à chacun de ces trois modes de perfusion sont très variables (facteur 5). Aussi, à efficacité et sécurité égales, il est vertueux de choisir le traitement le moins onéreux, c'est-à-dire la perfusion par gravité

Direction de la sécurité sociale

Objectif : sensibiliser l'hôpital sur l'impact de la PHEV de PERFADOM

- **Mettre en place un indicateur couplé à une incitation financière afin d'inciter l'hôpital à favoriser les prescriptions les plus efficientes au regard des situations médicales des patients concernés**
  - **Indicateur** = (Dépense remboursée PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) issue des prescriptions de l'établissement en année N) - (Dépense remboursée PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) issue des prescriptions de l'établissement en année N-1)]
  - **Intéressement** = 20 % x indicateur

Exemple :

- Pour l'année 2019 (année N-1) et pour un établissement donné, la PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) est associée à une dépense de 4 137 944 €;
- Pour l'année 2020 (année N) et pour ce même établissement, la PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) est associée à une dépense de 3 931 047 € (-5%).
- Il sera donc reversé à l'établissement une incitation de 41 379 € sur une économie réalisée de 206 897 € pour l'assurance maladie.

Direction de la sécurité sociale

Méthodologie pour le ciblage des établissements

- **Le ciblage des ES a été réalisé en fonction de la prescription de systèmes actifs et de système par diffusion avec comme critères :**
  - **Un niveau de dépense (en montants remboursés) > 100 000 euros**
  - **Un taux de recours (%, en montants remboursés) par diffusion + SAE > 80 %**

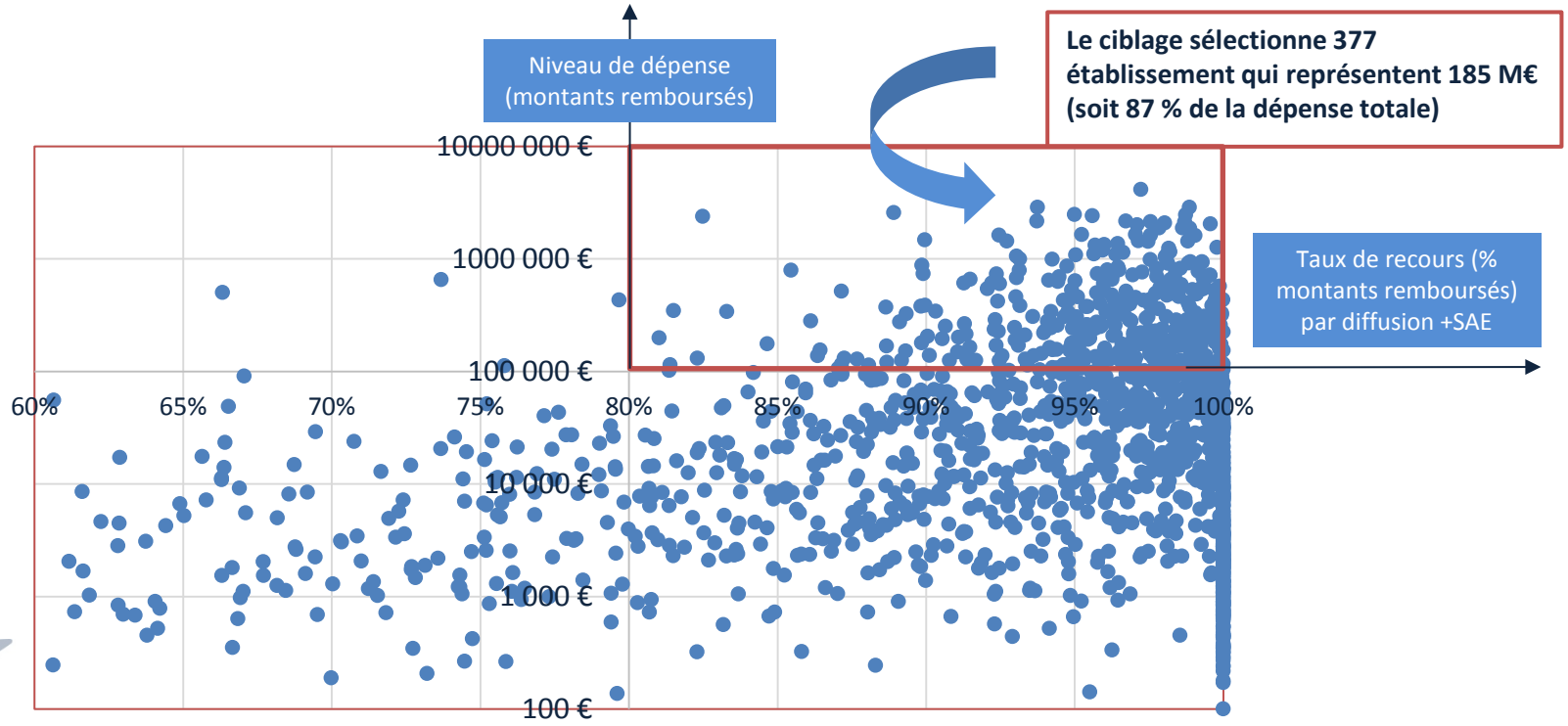

Direction de la sécurité sociale

Présentation des établissements ciblés (1)

	N	%
Centre Hospitalier (CH)	**162**	**43%**
Centre Hospitalier Régional (CHR)	**111**	**29%**
Etablissement de soins pluridisciplinaires	57	15%
Centre hospitalier spécialisé de lutte contre le cancer (CLCC)	26	7%
Hôpital militaire	7	2%
Etablissement de soins médicaux	4	1%
Etablissement de convalescence ou de repos	3	1%
Maison de réadaptation fonctionnelle	3	1%
Etablissement de soins chirurgicaux	2	1%

Dss
Direction de la sécurité sociale

Présentation des établissements ciblés (2)

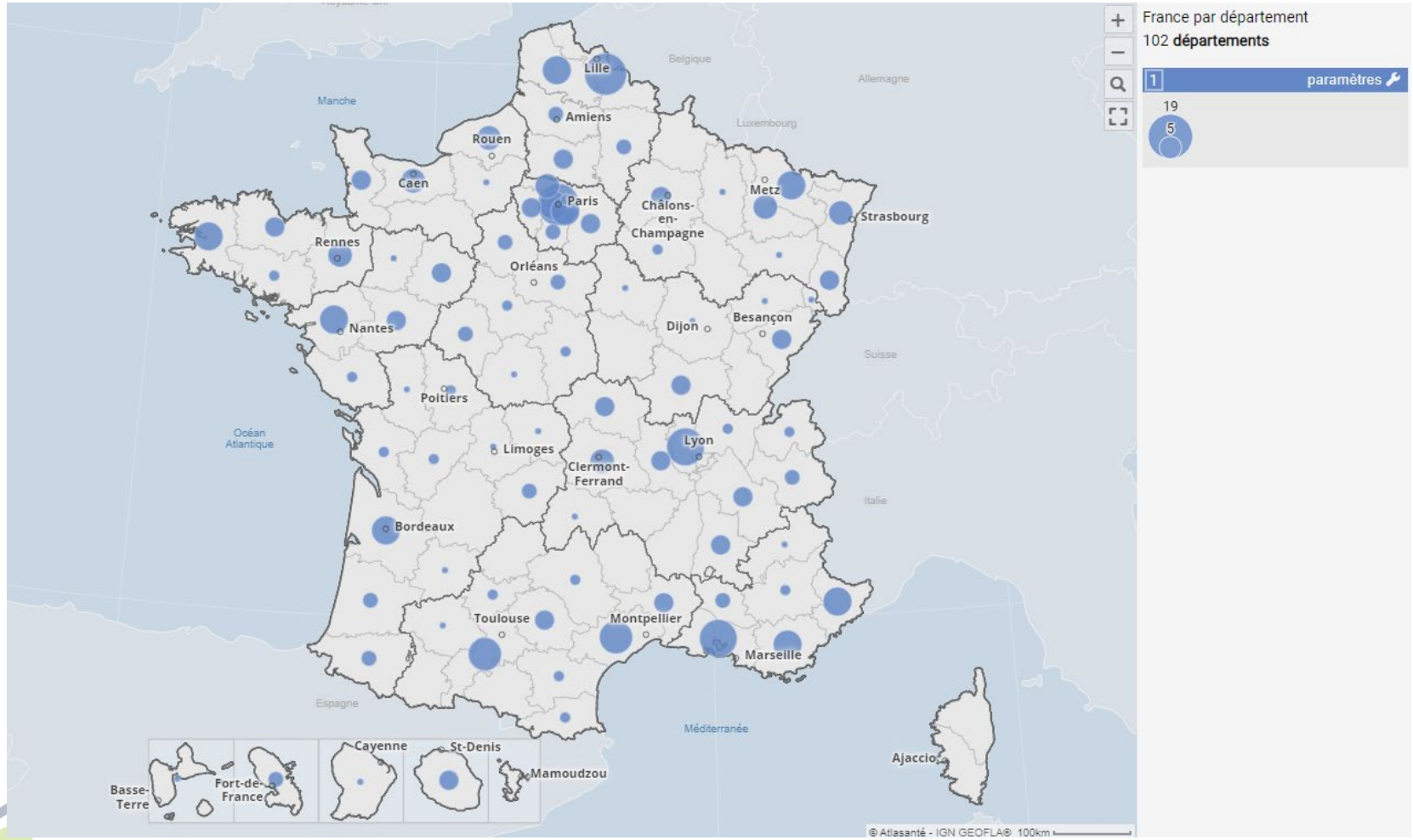

Direction de la sécurité sociale

Modélisation

Cible IPP PHEV	Economie	Economie / ES			Gains	Gains / ES		
		Moy	Min	Max		Moy	Min	Max
-1,0%	1 785 330 €	4 736 €	1 001 €	41 379 €	357 066 €	947 €	200 €	8 276 €
-2,5%	4 463 324 €	11 839 €	2 503 €	103 449 €	892 665 €	2 368 €	501 €	20 690 €
-5,0%	8 926 649 €	23 678 €	5 006 €	206 897 €	**1 785 330 €**	4 736 €	1 001 €	41 379 €
-7,5%	13 389 973 €	35 517 €	7 509 €	310 346 €	2 677 995 €	7 103 €	1 502 €	62 069 €
-10,0%	17 853 298 €	47 356 €	10 012 €	413 794 €	3 570 660 €	9 471 €	2 002 €	82 759 €
-12,5%	22 316 622 €	59 195 €	12 514 €	517 243 €	4 463 324 €	11 839 €	2 503 €	103 449 €

L'évolution annuelle de la dépense remboursée pour la PHEV de systèmes de perfusion par diffusion et par système actif est de + 6,8%, aussi l'hypothèse de ciblage à – 2,5 % est réaliste mais également ambitieuse

Cible IPP PERFADOM : cible de baisse de la dépense remboursée associée à la prescription d'IPP par les ES (IPP PHEV)
Economie : (dépense remboursée PERFADOM diffusion + SAE en année n) – (dépense remboursée d'IPP PERFADOM diffusion + SAE en année n-1)
Rémunération : 20 % x **Economie**